



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de l'asile et de l'éloignement

Codes AGDREF :
CSP 4 ans 9844
CR 10 ans : 1514

PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR :

BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE MINEURS ET LEURS MEMBRES DE FAMILLE MINEURS (hors apatrides)

Liste des documents justificatifs à fournir

Vous devez fournir sous format numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en suivant ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

Le justificatif d'acquittement du droit de timbre sera remis au plus tard lors de la remise du titre.

Sont concernés :

- les étrangers mineurs de 16 à 18 ans souhaitant travailler qui ont obtenu le bénéfice du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire à titre personnel ;
- les enfants de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire âgés de 16 à 18 ans souhaitant travailler.

POUR UNE DEMANDE DÉPOSÉE POUR UN MINEUR EN TANT QUE PARENT/REPRÉSENTANT LÉGAL A TITRE INDIVIDUEL

INFORMATIONS PERSONNELLES DU DEMANDEUR

Passeport, carte nationale d'identité, carte consulaire ou carte de séjour (veuillez fournir une photocopie de votre passeport (pages relatives à l'état civil). Si vous n'avez pas de passeport, veuillez fournir un document justifiant de votre nationalité (attestation consulaire). Si vous êtes Français et n'avez pas de passeport, merci de fournir la copie *recto verso* de votre carte nationale d'identité.

ENFANT MINEUR BÉNÉFICIAIRE

Code photographie et signature numérique valide (e-photo)

Si vous disposez d'une photo et signature numériques, veuillez renseigner le numéro e-photo figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de e-photo, vous pouvez localiser un service photo et signature numérique en cliquant sur le lien ou en vous connectant sur ce site :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographies-habilites>

Certificat de naissance ou livret de famille délivré par l'OFPRA ou copie intégrale de l'acte de naissance ou copie du livret de famille

JUSTIFICATIF D'AUTORITÉ PARENTALE

Si vous êtes mariés :

- extrait d'acte de mariage

Si vous êtes parents divorcés :

- jugement de divorce

Si vous êtes parents non mariés, pacsés ou concubins, reconnaissance de moins d'un an :

- extrait d'acte de naissance avec mention de la date de reconnaissance

Si vous êtes parents non mariés, pacsés ou concubins, reconnaissance de plus d'un an :

- une déclaration conjointe d'exercice en commun de l'autorité parentale faite auprès du greffier du tribunal judiciaire ou copie de la décision de justice statuant sur l'autorité parentale

Si vous êtes parents séparés :

- ordonnance de séparation

Si l'autorité parentale est exercée par un tiers :

- copie de la décision de justice portant délégation de l'autorité parentale ou de la décision du conseil de famille

DOMICILE DU MINEUR

Au nom du demandeur s'il réside avec le mineur ou au nom du mineur dans le cas contraire.

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (joindre l'un des documents suivants) :

- facture d'électricité, gaz, eau, internet, téléphone fixe ou mobile,
- ou copie du bail de location,
- ou quittance de loyer ou taxe d'habitation.

En cas d'hébergement à l'hôtel (joindre les justificatifs suivants) :

- attestation de l'hôtelier,
- facture du dernier mois.

En cas d'hébergement chez un particulier (joindre les justificatifs suivants) :

- attestation de l'hébergeant datée et signée,
- copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour,
- et justificatif de son domicile si l'adresse de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.

POUR UNE DEMANDE DÉPOSÉE POUR UN MINEUR EN TANT QUE PERSONNE MORALE MANDATÉE

INFORMATIONS PERSONNELLES DU DEMANDEUR

Passeport, carte nationale d'identité, carte consulaire ou carte de séjour (veuillez fournir une photocopie de votre passeport (pages relatives à l'état civil). Si vous n'avez pas de passeport, veuillez fournir un document justifiant de votre nationalité (attestation consulaire). Si vous êtes Français et n'avez pas de passeport, merci de fournir la copie *recto verso* de votre carte nationale d'identité.

ENFANT MINEUR BÉNÉFICIAIRE

Code photographie et signature numérique valide (e-photo)

Si vous disposez d'une photo et signature numériques, veuillez renseigner le numéro e-photo figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de e-photo, vous pouvez localiser un service photo et signature numérique en suivant ce lien : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habiles>

Certificat de naissance ou livret de famille délivré par l'OFPRA ou copie intégrale de l'acte de naissance ou copie du livret de famille

Mandat de représentation

DOMICILE DU MINEUR

Au nom du demandeur s'il réside avec le mineur ou au nom du mineur dans le cas contraire.

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (joindre l'un des documents suivants) :

- facture d'électricité, gaz, eau, internet, téléphone fixe ou mobile,
- ou copie du bail de location,
- ou quittance de loyer ou taxe d'habitation.

En cas d'hébergement à l'hôtel (joindre les justificatifs suivants) :

- attestation de l'hôtelier,
- facture du dernier mois.

En cas d'hébergement chez un particulier (joindre les justificatifs suivants) :

- attestation de l'hébergeant datée et signée,
- copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour,
- et justificatif de son domicile si l'adresse de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.